



La Feuille

Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales du Sud des Hauts de Seine
21 rue de Fontenay, 92340 Bourg la Reine

n° 193 – janvier 2012

*Le Président
Et les membres du Conseil d'Administration*

*Vous présentent leurs meilleurs vœux
De bonheur, santé, réussite
Pour l'année 2012*

Vie Associative

• Feuille d'info

Nous reprenons la feuille d'information de l'association avec une parution prévue
1° avec l'appel des cotisations en janvier,
2° avec la convocation et l'invitation à l'Assemblée générale vers le mois de mai

3° à la rentrée de septembre pour information sur les forums de nos communes, les activités du club Sports-Loisirs-Culture et le compte rendu de l'Assemblée générale.

En dehors de ces courriers, nous essayerons de maintenir avec vous un lien de différentes manières.

• Rencontres amicales

Nous pensons organiser des "cafés rencontres" les lundi après-midi vers 14h30 deux fois par trimestre. Il s'agit de réunions amicales, pour le moment sans thème précis pour prendre, ou reprendre contact.

La première rencontre aura lieu le

**6 février 2012
à 14h30
au siège de l'APEI Sud 92
21 rue de Fontenay
92340 Bourg-la-Reine**

RÉUNION D'INFORMATION

Comptes annuels à rendre aux juges des tutelles

Le tribunal d'Antony a émis de nouveaux imprimés pour les comptes de tutelles. Plus détaillés (9 pages) et annualisés, ils permettent aux juges un contrôle plus aisé et offrent une meilleure lisibilité du patrimoine de la personne sous protection.

Nous proposons, pour ceux qui le souhaitent, une réunion d'information à ce sujet

**mercredi 25 janvier
14h30**

**21 rue de Fontenay
92340 – Bourg-la-Reine**

Comment remplir ces nouveaux documents,
Comment tenir vos comptes tout au long de l'année
pour faciliter cette tâche.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire en téléphonant au Siège au 01 47 02 01 48 auprès des personnes présentes ou en laissant un message sur le répondeur en laissant vos coordonnées.

PERMANENCES

Les permanences au siège de l'association se tiennent maintenant hors vacances scolaires

Le mardi après-midi de 14h à 16h30
Le vendredi matin de 10h à 12h

Il vaut mieux, si possible, téléphoner auparavant pour prendre rendez-vous, ou vous assurer de notre présence. Bénévoles, nous pouvons avoir un empêchement ou déjà un autre entretien. Vous pouvez aussi nous adresser vos questions par téléphone au 01 47 02 01 48. Si vous laissez clairement vos coordonnées sur notre répondeur, nous ne manquerons pas de vous rappeler

Boite à idées

Pour permettre de transmettre le maximum de renseignements, nous mettons à votre disposition une boîte à idées au secrétariat administratif de l'association (23 rue de Fontenay), mais vous pouvez aussi déposer informations ou questions dans la boîte aux lettres de l'association ou par mail à apeisud92@apeisud92.org

• **Bureau de l'association**

À l'issue de notre Assemblée Générale du 28 mai 2011 certains changements sont intervenus dans la composition du Conseil d'Administration et du Bureau. Juliette Delanneau, secrétaire générale depuis de nombreuses années a souhaité être déchargée de ses fonctions pour des raisons familiales entre autres. Elle s'était initié au poste aux côtés de Madame Cabannes puis avait pris tout naturellement la relève. Notre association a grandi, créé de nouveaux établissements, la charge de travail s'est alourdie au fil des années. Les familles qui ont eu besoin des services de l'association l'ont trouvé souvent présente au Siège pour les renseigner, les orienter, les guider. Au nom du Conseil d'Administration et des familles nous lui adressons nos chaleureux remerciements.

Cette année a vu l'arrivée d'un nouvel administrateur, Monsieur Alain Raygasse, père de Nicolas, résident de la Résidence de l'Avenir (CITL et Foyer).

Le Bureau se trouve désormais composé comme suit:

Jean-Max DE LAMARE	président
Natale ARCULEO	vice-président
Philibert FOUGÈRE	vice-président, délégué aux travaux
Christine BAUDRY	secrétaire générale
Cécile MARDUEL	secrétaire gén. adjointe
Albert MARTIN	trésorier
Marc DESPLECHIN	trésorier-adjoint

• **Journée « Les Rencontres de l'APEI SUD 92 » du 24 septembre 2011**

Cette journée a réuni à la Base de Loisirs de Bois-le-Roi 180 à 200 personnes dont la moitié en situation de handicap. Les organisateurs, limités par la capacité d'accueil de la base qui ne souhaitait pas dépasser le chiffre de 120/150 personnes, ne pensaient pas, au départ, réunir autant de personnes.

Les parents ont été incités à participer à cette journée afin que leur enfant pratique des activités sportives, et qu'eux-mêmes puissent échanger avec d'autres familles. Certaines personnes en situation de handicap sont venues avec leur Foyer, leur lieu de vie habituel et, plus globalement, des usagers sont venus de tous les établissements de l'association, y

compris d'un établissement pour enfants dont on devrait bientôt nous confier la gestion.

L'objectif de la journée organisée par le Conseil d'Administration de l'association était donc triple :

- Mieux faire connaître l'association et inciter les familles à y adhérer pour nous aider à défendre, auprès de la société et des pouvoirs publics, les valeurs qui sont les nôtres en faveur des personnes en situation de handicap,
- Permettre à des personnes en situation de handicap de participer, avec leurs proches, à une journée festive et aux activités proposées,
- Démontrer leur capacité à pratiquer une activité sportive au sein d'un groupe. Nous avons la volonté de mettre en œuvre le principe "l'accès à tout pour tous". Cela nécessite de prendre en compte la spécificité du handicap de chacun et de mettre en place des aides humaines et techniques adaptées.

Les activités pratiquées ont été celles proposées par la Base de Loisirs de Bois-le-Roi ou celles pouvant être pratiquées au sein du Club Sports-Loisirs de notre association : canoë, tir à l'arc, disc-golf, ping-pong, percussions et pétanque. Des moniteurs de la Base de Loisirs en assuraient l'encadrement, démontrant un réel savoir faire vis-à-vis de ce public. Le soleil était de la partie, et nombreux sont ceux qui ont souhaité que cette opération soit reconduite et si possible dès l'an prochain. Un orchestre de jazz animait cette journée lors des temps forts (à l'apéritif, au repas et durant les activités de l'après midi), et l'organisation, structurée mais laissant toute liberté aux participants a fait que cette journée a remporté un vif succès.

Remercions de leur participation active les 32 à 35 personnes qui, agissant en qualité de bénévoles (directeurs de nos établissements, administrateurs et leurs conjoints, adhérents, bénévoles et salariés du Club Loisirs) sont intervenues à des degrés divers pour conduire les groupes, aider aux activités, réaliser l'intendance, etc..



Cette journée, pratiquement gratuite pour tous les participants a été rendue financièrement possible,

grâce au repas offert par une des sociétés de restauration travaillant dans plusieurs de nos établissements, la société MEDIREST, par l'appui financier du Conseil Régional de l'Île-de-France et la mise à disposition d'autobus par les villes d'Antony et de Bagneux.

Vous pouvez consulter quelques photos sur le site Internet de l'association, à la rubrique « au jour le jour ».

Date à noter

- Groupe Vivre Ensemble

samedi 4 février à 15h15
salle des fêtes
de l'Institut des Jeunes Sourds
rue Ravon – Bourg-la-Reine

Après-midi d'amitié avec la **participation de la compagnie "Les Rouletabosse" et du groupe théâtre du club Sports-Loisirs-Culture de l'APEI SUD 92.**

Une participation de 5€ sera demandée.

Personnes handicapées, parents, amis, foyers sont les bienvenus. Possibilité de stationnement à l'intérieur de l'institution, parking de l'IIJS.

Pour toute information complémentaire, contacter

Mme Verdier 01 47 02 45 44 ou

Mme Fievet 01 46 63 15 33

Informations pratiques

- Tutelles

Succession

En cas de décès d'un parent ou d'un proche, le notaire ne pourra régler la succession que si le majeur "incapable" bénéficie d'une mesure de protection juridique : tutelle ou curatelle. Tenez bien compte du fait qu'il faut compter environ 6 mois pour la mise en place d'une mesure de protection juridique. Soyez vigilants et ne laissez pas à vos proches (souvent vos enfants) cette complication supplémentaire.

Renouvellement des mesures de tutelle

Toutes les mesures de tutelles qui ont plus de 5 ans doivent être renouvelées avant le 1^{er} janvier 2014. Vous avez peut-être déjà été contactés par les autorités de tutelle. Si vous ne l'avez pas été, il vous appartient d'en faire vous-même la demande de révision.

Il vous faut faire établir un certificat médical par un médecin agréé par le tribunal (la liste en est à votre disposition au siège de l'association) et ensuite saisir

le tribunal pour la révision du dossier (en théorie renouvelable tous les 5 ans, pour les mesures de tutelle, un délai plus long peut être accordé) Ne tardez pas ! Les tribunaux sont submergés par ces nouvelles mesures !

Nous vous rappelons que le compte rendu de la réunion d'information que l'association avait organisée en 2010 est toujours disponible au siège.

Rappel :

Mercredi 25 janvier

Retenez cette date !

Réunion d'information sur les comptes annuels à remettre au juge des tutelles. Voir en page 1

- Autisme

Une de nos adhérentes nous informe que l'association Perce-neige disposerait d'une place dans la classe "Soleil" (dédiée à l'accompagnement de 6 enfants autistes) de l'institution AGSF-Saint-Dominique à Neuilly-sur-Seine à compter de septembre 2012. Nous contacter si vous êtes intéressés.

- A.C.S

Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

Cette aide permet aux personnes à faible revenu de mieux se protéger.

Mise en place par le ministère de la Santé en 2004, l'ACS est un dispositif visant à faciliter l'accès à une complémentaire santé individuelle pour les personnes qui ne peuvent bénéficier de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) mais dont les revenus restent faibles (ressources n'excédant pas plus de 26% du plafond d'attribution de la CMUC). Depuis le 1^{er} janvier 2011, une personne seule ayant des revenus inférieurs à 799,17€ par mois peut ainsi y prétendre. Le montant de cette attribution annuelle, fixé par décret, est établi pour chaque personne couverte et varie en fonction de l'âge : de 100€ pour tout bénéficiaire de moins de 16 ans à 500€ pour les personnes de plus de 60 ans. L'ACS donne, en outre, droit à la dispense d'avance de frais sur la partie prise en charge par l'Assurance maladie lors des consultations médicales, dans le cadre du parcours de soins coordonné. La démarche est simple et immédiate.

L'appréciation des ressources est évaluée chaque année par les caisses d'Assurance Maladie des régimes de bases :

- Le demandeur remplit un dossier auprès de la caisse dont il relève.
- Après étude de la demande, la CPAM attribue, selon des conditions de revenus, une attestation-chèque ("Chèque santé")
- Le bénéficiaire doit adresser l'attestation du Chèque santé à l'organisme de complémentaire

santé de son choix dans un délai de 6 mois maximum.

- L'organisme de santé déduit le montant global du Chèque santé sur les 12 prochains mois à compter du 1^{er} mois de la réception.

ATTENTION !

La reconduction de l'ACS n'est pas automatique et doit faire l'objet d'une nouvelle demande entre deux et quatre mois avant la date d'échéance du contrat.

Carnet

- *Ils nous ont quitté:*

Monsieur Mourguye, en juin,
Monsieur Brousse, père de Jean-François, résident du Foyer Jeany et
Monsieur Pétel, père de Denis (ancien de l'EMPro) en novembre. Il a souvent soutenu, avec efficacité et discrétion son épouse, longtemps membre de notre Conseil d'Administration;
Que leurs familles, leurs proches et leurs amis reçoivent ici le témoignage de notre sympathie.

Loisirs-Vacances

- *Des musées en toute liberté*

Vu sur le site internet de l'UNAPEI :

Vous souhaitez visiter en toute autonomie un lieu culturel dans ou autour de Paris en famille ou entre amis ? Vous souhaitez des documents adaptés à des enfants qui ont une déficience intellectuelle ?

L'association des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP 75), avec l'implication forte du Conseil local du handicap de la Mairie du 3^e arrondissement de Paris, a réalisé un guide d'accessibilité culturelle et touristique pour les enfants handicapés.

Interactif et ludique, cet outil de médiation culturelle, est composé de modules à télécharger gratuitement : un livret pour l'enfant, un autre pour son accompagnateur, une fiche "ballade" décrivant les parcours et un support sonore à installer sur un lecteur Mp3 pour les diffuser à diverses étapes des parcours. Car, ce ne sont pas moins que sept lieux prestigieux qui sont ainsi accessibles. Au programme des visites, le Musée Cernuschi, le Muséum national d'histoire naturelle, le domaine de Saint-Cloud, le Château de Vincennes, le Musée des arts décoratifs, le Musée des arts et métiers, le Musée du quai Branly. Et bien sûr, parcours et activités pédagogiques sont adaptés aux enfants en situation de handicap moteur et mental, les livrets leur

permettant d'apprendre en s'amusant tout en proposant aux adultes des clés de transmission.

Initiative et outils à découvrir sur :
www.museesenliberte.fr

Mouvement UNAPEI

- *Date à noter*

« **La santé de la personne polyhandicapée** »

Colloque médical de l'Unapei,

jeudi 22 mars 2012

Cercle National des Armées,

8 Place Saint-Augustin - 75008 Paris

Métro : Saint-Augustin

Basé sur des principes éthiques, des témoignages, des connaissances médicales, des cas pratiques et des perspectives d'avenir, le prochain colloque médical de l'Unapei aura pour thème « La santé de la personne polyhandicapée ».

La santé des personnes handicapées mentales est l'un des axes majeurs de son bon accompagnement au quotidien, mais également l'un sur lequel les progrès à réaliser restent les plus conséquents.

Cet accompagnement médical pour les personnes les moins autonomes et dont le handicap demande une attention à chaque instant, doit être permanent.

Cette journée sera également l'occasion de présenter des réalisations répondant aux questions centrales :

- quelle place pour le sanitaire au sein des établissements médico-sociaux ?
- quelle coordination entre les équipes éducatives et médicales ?
- comment les établissements sanitaires doivent évoluer pour s'adapter à spécificité des personnes handicapées mentales ?

Prenez date pour vous inscrire dès maintenant auprès de l'APEI SUD 92 (frais d'inscription de 70 € pour la journée).

APPEL AUX FAMILLES

Pour Marion, nous recherchons des vêtements, notamment des T-shirts taille 14 ans ou S ou M.

Ne les jetez plus car même un peu défraîchis ils seront utiles !

Vous pouvez contacter la maman de Marion au 01 47 02 40 51

ou déposer votre paquet à l'APEI,
21 rue de Fontenay - 92340 Bourg-la-Reine

APEI SUD 92 – Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales du Sud des Hauts de Seine

Antony, Bagneux, Bourg la Reine, Châtenay-Malabry, Fontenay aux Roses, Montrouge, Le Plessis Robinson, Sceaux

21 rue de Fontenay, 92340 Bourg la Reine tel: 01 47 02 01 48 Fax: 01 47 02 08 71

E-Mail: apeisud92@apeisud92.org Site Internet: <http://www.apeisud92.org>

Permanences en semaine, le matin de 10h à 11h30